

# Kannadig an Erge-Vras

## [ Chroniques du GrandTerrier ]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik  
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Juillet 2012  
n. 19

Miz Gouere

### Pas d'austérité pour le nouveau bulletin

N'eo ket strizh ar c'hannadig-mañ, lîrzhin eo

**E**t oui c'est déjà le sixième été du Kannadig, né en 2007. A l'époque, on avait choisi un format intérieur noir et blanc, un peu austère, sans doute par souci de discrétion et d'économies.

Aujourd'hui il était temps d'ajouter un petit peu de fantaisie et de couleurs. Des trois colonnes rigides, on en a gardé seulement deux et libéré de l'espace pour les photos et les encarts.

Pour l'impression papier en couleurs du présent numéro 19, c'est encore un essai, ce n'est pas le luxe ultime, car on cherche activement une formule qui allierait le prix modique, le plaisir du toucher et des yeux, et un poids inférieur à 100 g pour les envois postaux.

**O**n aura la solution pour le numéro 20 en septembre prochain, c'est promis !

Sinon, profitez des articles du 2e trimestre. Avec notamment l'appel à préparation du centenaire des Paotred-Dispout, un texte enflammé de Jean-Marie Déguignet contre les machines à couper les bras des papetiers, le classement en monument historique du buffet d'orgue de 1680, un nouveau document relatif à l'octroi communal, l'évocation des Cloches du Centenaire de 1922 par Théodore Botrel, les photos du taxi Citroën Rosalie le héros du casse du S.T.O., des droits d'étalage contestés à Kerdévot ...

A-greiz kalon,  
« de tout cœur », Jean.



### Sommaire

[ taolenn ]

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| Centenaire des P.-D.<br><i>Kant vloaz dija</i>          | -1 |
| Machines à papier<br><i>Mekanikoù fall</i>              | 2  |
| Déguignet et Tolstoï<br><i>Brezel e bro Grime</i>       | 4  |
| Guerre d'Algérie<br><i>Brezel e bro Aljeri</i>          | 6  |
| Taxi du casse du STO<br><i>Taksi al laeradenn</i>       | 8  |
| L'octroi communal<br><i>Aotre boeson adarre</i>         | 10 |
| Recteur voleur de Laz<br><i>Aotrou Person ha laer</i>   | 12 |
| Etalage à Kerdévot<br><i>Stalaj e Kerzevot</i>          | 14 |
| Du côté du Cleuyou<br><i>Renevezin ar C'hleuyou</i>     | 16 |
| Sociétés de chasse<br><i>Strollad evit chaseal</i>      | 18 |
| Gros décimateurs<br><i>Deog an Aotrou Eskob</i>         | 20 |
| Cloches du centenaire<br><i>Klec'hier an kant vloaz</i> | 22 |
| Monument re-classé<br><i>Monument istorel</i>           | 24 |

### Krennlavar

[ proverbe ]

Etre Kaoz an arabadus  
A zo hir ha padus.

[ La conversation du  
radoteur est longue et  
n'en finit pas. ]



Kannadig an Erge-Vras / Chroniques du GrandTerrier - Embannet gant / Edité par : Association  
GrandTerrier, 11, rue Buffon, 91700 Sainte-Geneviève, France - Renner ar gazetenn / Responsable de la  
publication : Jean Cognard - Enrolladur / Enregistrement légal : ISSN 1954-3638, dépôt légal à parution -  
Postel / Courriel : kannadig@grandterrier.net - Lec'hienn / Site Internet : www.grandterrier.net



**PAOTRED  
DISPOUNT**  
Ergué-Gabéric

F. G. S. P. F.

U. R. B.  
(Finistère)



**1913-2013  
CENTENAIRE  
KANT VLOAZ**

## Préparation du Centenaire des Paotred Dispount

*Prestig vo' graet Kant vloaz*

L'année 2013 sera celle du centenaire des « *Paotred Dispount* »<sup>1</sup>, dont les bases ont été fondées en juillet 1913 par l'abbé Louis Le Gall. À l'époque, il s'agissait de l'association des Enfants ou des Chevaliers de Notre-Dame de Kerdévot aux activités gymnastique et musicales.

### Retour sur le passé

Au retour de l'abbé de la Grande Guerre, la Société devint les « *Paotred Dispount* » ou « *Les Sans Peur* », proposant des activités sportives et de préparation militaire, le football devenant plus tard sa principale discipline.

Pour retracer ce siècle d'histoire, les Paotred recherchent d'autres photos, documents, coupures de journaux, films, objets collectors, maillots, survêtements.

Une exposition est prévue au printemps 2013, la publication d'un recueil également. S'adresser directement à François Bosser, André Huitric et Laurent

<sup>1</sup> « *Paotred* », pluriel de « gars », ne prend pas de s, et de même pour « *Dispount* » et pour « *Sans Peur* ».

Huitric, ou par mail à « paotred00 @ orange.fr ».

Le site GrandTerrier s'associant à cette initiative, nous rassemblerons toutes nos pièces d'archives et photos collectées sur ces 100 ans d'histoire locale. Nos toutes dernières trouvailles (il y en a d'autres, et il y en aura de nouvelles) sont les suivantes :

- Le journal officiel du 23 septembre 1919 où fut publiée la création de l'association « *Les Sans Peur* ».
- Le papier à entête de la Société des Paotred-Dispount en 1932 avec logo et cachet.
- Un article de septembre 1932 dans l'Ouest-Eclair pour l'inauguration du patro de Keranna.

### Journal officiel de 1921

**5 septembre 1919. Société Les Sans Peur. Développer les forces physiques, la pratique du tir. Bourg Ergué-Gabéric (Finistère). (Patronage).**

Les dates de la déclaration de la Société et de l'insertion dans le Journal Officiel nous ont été révélées par un document d'archives conservé aux Archives Départementales de Quimper (côte 4 M 416), datant de 1921 déjà publié sut GT.

Les dates sont respectivement le 5 septembre 1919 et le 23 septembre 1919. La copie du journal a été obtenue au Centre de documentation du Journal Officiel. Nous avons failli manquer l'annonce car la déclaration n'est pas faite au nom des Paotred-Dispount, mais des « *Sans Peur* » !

Dans le texte du J.O., on notera que les buts de la société sont à l'origine « Développer les forces physiques, la pratique du tir ».

La Société est domiciliée à la fois au bourg et à Odet. La Société est domiciliée à la fois au bourg et à Odet.

Le patronage mentionné en 1919 est sans doute celui de Croas-Spern qui se-

**L'abbé Louis  
Le Gall**

**L'entrepreneur  
René Bolloré**

ra officiellement inauguré en 1921, avant de laisser sa place en 1931 à celui de Keranna près d'Odet.

Le président de la Société des « Sans Peur » n'est autre que René Bolloré, directeur de la papeterie, et le secrétaire Louis Le Gall <sup>2</sup>, vicaire de la paroisse.

## Beau papier à entête en 1932



Le document daté du 9 juin 1932, conservé aux Archives Départementales de Quimper sous la cote 3 J 38/6, est un certificat pour Guillaume Poupon, membre adhérent de la section de préparation militaire.

Le document avec pré-imprimé à entête et cachet est manuscrit et signé de la main du président du club, Laurent Le Gall. Il comporte des informations intéressantes :

- ▶ L'affiliation de la société sportive : la F.G.S.P.F. <sup>3</sup> (Fédération gymnastique et sportive des patronages de France).
- ▶ L'union régionale : l'U.R.B. <sup>4</sup> (Union Régionale de Bretagne).

<sup>2</sup> L'abbé Louis Le Gall fut vicaire à Ergué-Gabéric de 1913 à 1927.

<sup>3</sup> La Fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF) est une fédération sportive française omnisports fondée en 1898 à Paris par le docteur Paul Michaux. Comme ses deux sigles initiaux le montrent bien c'est avant tout une fédération gymnique concurrente de l'Union des sociétés de gymnastique de France qui elle se veut laïque. Les sports représentatifs sont la gymnastique, mais aussi le football et le basket-ball.

<sup>4</sup> L'U.R.B. (Union Régionale de Bretagne) est la branche bretonne de la F.G.S.P.F. (Fédération gymnastique et sportive des patronages de France). Il ne faut pas confondre cette U.R.B. avec l'Union Régionaliste Bretonne qui est un premier parti régionaliste breton, créé en 1898 sous la

11.499 : le numéro S.A.G., à savoir l'agrément en tant que « Société agréée par le ministre de la Guerre » pour son activité de préparation militaire, qui fut octroyé aux Paotred le 23 avril 1924.

## 1932 Inauguration du patro



L'abbé Yves Le Goff



De 1921 à 1931 la clique de gymnastique des Paotred Dispount utilisait une salle aménagée en patronage à l'Hôtel, près de Kroas-Spern.

Le dimanche 6 septembre 1932, René Bolloré, patron de la papeterie et sponsor historique de la société de gymnastique, fait inaugurer son nouveau patronage à Keranna.

C'est le vicaire Yves Le Goff qui organisa la fête : « *Il était partout, félicitons le* ». Mais venu de St-Coulitz où il était recteur, son prédécesseur Louis Le Gall, le fondateur des Paotred, était là, caché dans un coin : « *Ses enfants ont grandi* ».

présidence d'Anatole Le Braz et du marquis de l'Estourbeillon.

## Site Internet

Espace « Les Sans Peur / Paotred-Dispount » via l'espace « Odet »

Au total 32 articles à fin juin 2012 : documents d'archives, photos d'après matchs ...

Actus/Blog : billet du 26.05.2012



# Les machines à couper les bras des papetiers d'Odet

Mekanikoù fall

**L**e texte de Jean-Marie Déguignet, aux observations datées de 1897-1898 <sup>5</sup>, en pages 514 et 515 de l'Intégrale des « Mémoires d'un paysan bas breton », est véritablement un morceau choisi très savoureux.

## Les Temps Modernes

Après avoir introduit son sujet par une anecdote mettant en scène un milliardaire américain, puis évoqué l'inventeur de l'expression populaire « Tonnerre de Brest » <sup>6</sup> (ce n'est ni Hergé, ni le capitaine Haddock), et enfin glissé un dialogue entre un voisin et un ancien ouvrier de la papeterie, Jean-Marie Déguignet nous présente avec ironie et passion le palais enchanté de la fabrique

de papier d'Ergué-Gabéric <sup>7</sup>, avec des machines à couper les bras.

La clef de l'histoire est là : « Il y a deux ou trois ans un individu ayant travaillé dans cette fabrique se trouvait chez le perruquier mon voisin et disait que la veille on avait encore coupé les bras à dix ouvriers d'un coup ! ... Une nouvelle machine arrivée l'autre jour du Creusot et qui fait à elle seule l'ouvrage de dix ouvriers et par conséquent le patron a mis douze ouvriers dehors ».

Et c'est une scène digne des Temps modernes de Charlie Chaplin : « Je voyais des machines tourner partout, en dehors, en haut, en bas, à droite et à gauche ». Il décrit ensuite la fabrication entièrement automatique du papier, depuis les broyeuses de pâte, jusque les machines à découper, en passant par le plateau de fer et les cylindres sécheurs.

Mais c'est quand il évoque les milliardaires exploités et les ouvriers « *impassibles, paisibles, avachis, le ventre vide, en haillons* » que son style s'amplifie, les phrases s'allongent, le rythme s'accélère :

« *Enfin je sortis de ce vaste palais enchanté, émerveillé du génie de l'homme, mais aussi attristé en considérant que ce génie va à l'encontre du but vers lequel il devrait tendre, c'est-à-dire à égaliser un peu le bonheur en ce monde entre tous les individus tandis qu'il tend au contraire à accabler de richesses et de bonheur quelques privilégiés seulement, en en éloignant de plus en plus des millions de malheureux déshérités à qui, comme disait cet ouvrier renvoyé de la fabrique, les machines coupent les bras tous les jours, leur seule fortune en ce monde* ».

Et, en fil conducteur, la belle image de ces machines à couper les bras « *qui tournent jour et nuit au profit de* ».

<sup>7</sup> La papeterie d'Odet a été créée en 1822 par Nicolas Le Marié. C'est un Bolloré, Jean-René ancien chirurgien, qui prend sa succession en 1862-63. De 1881 à 1904 son fils René-Guillaume est aux commandes de l'entreprise qui comptait 110 ouvriers en 1860.

### Site Internet

Espace « Déguignet »

Article « Déguignet face aux machines de la papeterie Bolloré à la fin du 19e »

Actus/Blog :  
billet du  
22.06.2012

<sup>5</sup> Les faits observés sont vraisemblablement de 1896-97 car d'une part Jean-Marie écrit « il y a deux ou trois ans », et d'autre part le texte qui suit est l'évocation du mariage de son fils clerc de notaire 20.02.1900.

<sup>6</sup> Mahurec est le personnage du gabier dans les romans populaires d'Ernest Capetan (1826-1868) : « *Le roi du bague* », « *Le tambour de la 32e* », « *Le roi des gabiers* », etc. Dans ces romans d'aventure, ses répliques étaient souvent assorties d'un « *Tonnerre de Brest* », ce bien avant le capitaine Haddock, le célèbre personnage de Hergé dans les aventures de Tintin. À noter que l'origine du tonnerre de Brest est le tir d'une batterie située sur l'île d'Ouessant en face du goulet de Brest pour donner l'alerte en cas de sortie de la flotte anglaise, et par la suite le coup de canon qui annonçait chaque jour l'ouverture et la fermeture des portes de l'arsenal à 6 heures et à 19 heures aux pieds du château de Brest.

quelques millionnaires et milliardaires et semblent rire en leur mouvement perpétuel et se moquer de ces autres pauvres machines en chair et en os qui restent crever de faim en les regarder tourner ».

## Les Bolloré du 19<sup>e</sup> siècle

Le texte de Jean-Marie Déguignet nous donne l'occasion de publier et annoter trois documents inédits à propos de la famille Bolloré à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

La première série est composée de trois courriers de 1865 <sup>8</sup> échangés entre la direction de la papeterie d'Odet et l'agent-voyer en chef à propos des réparations nécessaires sur le chemin vicinal de Briec à Ergué-Gabéric rendu impraticable par des charrois de pierres.

Les documents sont signés « *Le Marié & R. Bolloré* », mais en fait ils sont de la main de l'ancien chirurgien Jean-René Bolloré (il se faisait appelé René à Odet, d'où le R) qui prit en 1862-63 <sup>9</sup> la succession de Nicolas Le Marié car ce dernier connut en 1861 un accident cérébral qui l'empêcha de s'occuper pleinement de son entreprise.

Certes la réparation de la route est importante pour le patron de la fabrique pour ses expéditions du papier, mais aussi pour les agriculteurs locaux : « *un petit propriétaire de Pennanec'h nous disait, il y a quinze jours, qu'il ne pouvait plus travailler sa terre, les charrois de pierres ayant rendu la route impraticable pour une seule paire de bœufs attachés à une charrette* ».

<sup>8</sup> Document conservé aux Archives Départementales du Finistère sous la cote 3 0 595 (chemins 18<sup>e</sup> siècle, commune d'Ergué-Gabéric).

<sup>9</sup> On ne connaît pas la date exacte d'arrivée à Odet de Jean-René Bolloré. Depuis 1838 son beau-père et tuteur Jean-Guillaume-Claude Bolloré y avait établi son domicile, en exerçant son métier de négociant et aidant occasionnellement son beau-frère Nicolas Le Marié. Et le 5<sup>e</sup> enfant du couple Jean-René et Elisabeth Bolloré naquit à Odet en décembre 1863.

Le deuxième document <sup>10</sup> est une lettre d'Élisabeth Bolloré, veuve de Jean-René Bolloré, au préfet du Finistère lui adressant un mandat-poste de 0 franc 60 centimes, sans doute en régularisation de frais d'actes administratifs.

L'entête personnalisée utilisée est celle d'une véritable chef d'entreprise : « *Vve R. Bolloré. Médaille de bronze. Paris 1878. Dépôt à Paris. Chez Mr E. Lair. 60, Rue St André-des-Arts, 60. Je n'accepte pour échéances que les 5 et 20 de chaque mois* ». Or son fils René Guillaume avait pris la succession de son père à son décès en 1881.

Le troisième document <sup>11</sup> est un tract en breton lors des élections législatives de 1877, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Quimper entre le candidat conservateur Jean-René Bolloré et le républicain Louis Hémon <sup>12</sup>.

C'est un bel exemple de positions politique bien tranchées. L'énergie dépensée par l'entrepreneur papetier pour dénigrer son adversaire ne lui assurera pas la victoire :

« *VOTIT EVIT An Aotrou Bolloré, Den ar Marechal Mac-Mahon ha den an oll dud a urz vad. NA VOTIT KET EVIT Loiz Hémon Lagad cleiz Gambetta, marc'h limoun ar revolutionerien* » <sup>13</sup>.

<sup>10</sup> Document conservé aux Archives Départementales du Finistère sous la cote 3 J 38-6.

<sup>11</sup> Document conservé aux Archives Départementales du Finistère sous la cote 3 M 279.

<sup>12</sup> Louis Hémon (1855-1914) est, dans le Finistère, le représentant de la génération des fondateurs de la République. Fils d'un professeur du collège de cette ville, se fit inscrire au barreau de Quimper, fonda le premier journal républicain du département, le Finistère, et, bien que dispensé du service militaire, prit part à la défense de Paris dans un bataillon de mobiles bretons. Député républicain du Finistère de 1876 à 1885 et de 1889 à 1912. Sénateur du Finistère de 1912 à 1914.

<sup>13</sup> VOTEZ POUR "An Aotrou" Bolloré, Homme du Maréchal Mac-Mahon et homme de tous les gens de l'ordre moral. NE VOTEZ PAS POUR Louis Hémon, Oeil gauche de Gambetta, cheval limonier des révolutionnaires.



Le docteur  
Jean-René Bolloré

### Site Internet

Espace « Papeterie d'Odet »

Articles « 1865 - Demande de réparation du chemin vicinal par Le Marié-Bolloré », « 1888 - Le mandat-poste de la veuve du docteur Bolloré au préfet du finistère » et « 1877 - Tract "votit evit An Aotrou Bolloré ha na votit ket evit Loiz Hémon" »

Actus/Blog :  
billets du  
22.06.2012 et  
du 31.03.2012

# Jean-Marie Déguignet contre Léon Tolstoï à Sébastopol

Brezel e bro Grime

**E**n juin 1856, de retour en France après sa participation à la prise militaire de Sébastopol, le soldat Déguignet recevra, non sans une certaine fierté retenue, la fameuse médaille de Crimée avec le portrait de la reine Victoria d'Angleterre.

## Médaille de Crimée

La médaille de Crimée est une médaille commémorative britannique, décernée par la reine Victoria, aux officiers, sous-officiers, soldats et marins de tous grades ayant participé à la guerre de Crimée avant le 8 septembre 1855.

Comme les deux pays s'étaient alliés pour mener cette guerre et que la France ne possédait pas de médaille commémorative de campagne, la médaille de Crimée britannique fut reconnue par le gouvernement français par décret du 26 avril 1856. Elle a été attribuée à tous les militaires français ayant participé à cette campagne, et son port autorisé.

La guerre de Crimée a pour origine lointaine un conflit religieux : la querelle opposant Français (catholiques romains) et Russes (chrétiens orthodoxes) pour la protection des Lieux saints, notamment le Saint-Sépulcre à Jérusalem. Ce prétexte est exploité par le pouvoir tsariste afin d'imposer sa domination sur un Empire ottoman qui semble à sa merci. Les Russes veulent s'assurer le protectorat des peuples slaves et orthodoxes des Balkans pour dominer la plus grande partie de la pé-

ninsule, et s'emparer des détroits (Bosphore, mer de Marmara, Dardanelles) pour obtenir un débouché sur la Méditerranée.

À cette vision impérialiste mêlant religion et volonté de puissance s'oppose celle du gouvernement de Londres. Pour les Britanniques, il s'agit de protéger la route des Indes par le Proche-Orient en empêchant le tsar de prendre pied dans les détroits et sa flotte de faire irruption en Méditerranée orientale. En 1854 le Royaume-Uni et la France vont s'unir à l'Empire ottoman pour combattre les forces russes. Le royaume du Piémont-Sardaigne apportera également son aide aux Franco-britanniques.

Jean-Marie Déguignet, engagé à Lorient au 37<sup>e</sup> régiment d'infanterie, embarqua le 23 août 1855 à bord du Liverpool, transport anglais, pour rejoindre le 26<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne qui venait d'être presque totalement anéanti sur une opération près de la tour Malakoff à l'entrée de Sébastopol.

A peine débarqué en Crimée il va vivre la journée historique de la prise de Sébastopol, et sera réquisitionné pour poursuivre les Russes dans les montagnes, avant d'être atteint de dysenterie. De retour en France, en juin 1856, il recevra, non sans une certaine fierté retenue, la fameuse médaille de Crimée.

## Témoignages du français

Pages 215 de l'Intégrale des Mémoires d'un paysan bas-breton, « [Histoire de ma vie](#) », parue en 2001 : « Cette fois en me revoyant bien portant, sachant cependant que j'avais eu à combattre des ennemis dix fois plus terribles que les Russes, il me fit compliments et dit au sergent major qu'il fallait de suite faire un état supplémentaire en ma faveur pour la médaille de Crimée, accordée par Sa Majesty the Queen en anglais à tous les soldats français qui avaient débarqué sur la terre de Crimée avant la prise de Sébastopol. Le lendemain, j'étais décoré de la grande médaille à la surprise de

tous les jeunes soldats qui se trouvaient là, tous de ma classe et qui croyaient que j'arrivais de chez moi, un peu en retard ».

Pages 178-182 de l'Intégrale des Mémoires d'un paysan bas-breton : « Cette citadelle <sup>14</sup> réputée imprenable allait enfin tomber en notre pouvoir. La France, l'Empereur, et enfin le monde entier avaient les yeux fixés sur nous. Le maréchal mettait sa confiance en nous, pas toute cependant, il y avait aussi la providence représentée par la fille de Joachim dont c'était la fête ce jour-là. Et cela me faisait penser à mon pays, à Kerdévot où on célébrait le pardon <sup>15</sup>, où les jeunes gens, mes anciens camarades, allaient boire du cidre, rire et danser, tandis que moi j'étais à plus de mille lieues de là, en train de me préparer d'aller au massacre, et qu'avant la fin du jour, avant une heure peut-être, mon cadavre se tordrait dans la poussière avec tant d'autres ... ».

« Le lendemain de la prise de Sébastopol, après avoir assisté au défilé des prisonniers russes, nous retournâmes à notre camp, mais ce ne fut que pour repartir encore le lendemain pour une excursion ou une autre campagne qui devait durer sept mois, dans les plaines de Baïdar, les montagnes de Kardambel, les vallées et les montagnes du Belbeck. Nous partîmes pour cette campagne environ quinze mille hommes et nous en avions, disait-on, devant nous, quarante mille ».

---

<sup>14</sup> La tour Malakoff fut érigée au sommet d'une colline face aux remparts pour défendre la ville de Sébastopol contre une éventuelle attaque des Anglais et des Français nouvellement alliés, au début des années 1850. On lui donna le nom d'un ancien capitaine russe dont le souvenir restait attaché au lieu, Vladimir Malakhov. Le 8 septembre 1855, lors de la bataille de Malakoff, la redoute tombe aux mains des Français, dirigés par le maréchal de Mac-Mahon, devenu célèbre notamment pour cette victoire au cours de laquelle il prononça son fameux « J'y suis ! J'y reste ! », entraînant la chute de la ville.

<sup>15</sup> Le pardon de Notre-Dame de Kerdévot est célébré le premier dimanche qui suit le 8 septembre, le jour de la fête de la naissance de la Vierge Marie, fille d'Anne et de Joachim.

## Vision de l'écrivain russe

En 1855, Léon Tolstoï participait à la défense de Sébastopol contre les armées françaises, anglaises et piémontaises. Quinze ans plus tard, il écrira la vaste fresque de « Guerre et Paix » et ses « Récits de Sébastopol » en sont la préfiguration.

Extraits de l'édition traduite en français en 1907 aux éditions Hachette, regroupant « Les Cosaques » et les « Souvenirs de Sébastopol » :

Page 301 : « On voyait effectivement à l'œil nu des taches noires descendre de la montagne dans le ravin et se diriger des batteries françaises vers nos bastions ... Les raies noires avançaient, enveloppées d'un rideau de fumée, et se rapprochaient ; la fusillade augmentait de violence ; la fumée s'élançait à intervalles de plus en plus courts, s'étendait rapidement le long de la ligne en un seul nuage lilas clair se déroulant et se développant tour à tour, sillonné çà et là par des éclairs ou troué de points noirs ; tous les sons se confondaient dans le fracas d'un seul roulement continu.

« C'est l'assaut », dit l'officier, pâlisant d'émotion et tendant la lunette au marin ».

Page 310 : « Arrivé au bout du pont, chaque soldat, à peu d'exceptions près, otait son bonnet et se signait ; mais en dehors de ce sentiment, il en éprouvait un autre, plus cuisant, plus profond, un sentiment voisin du repentir, de la honte, de la haine, car c'est avec une inexprimable amertume au cœur que chacun d'eux soupirait, proférait des menaces contre l'ennemi et jetait en atteignant le côté nord, un dernier regard sur Sébastopol abandonné ».



Prise de la redoute de Malakoff, Horace Vernet

### Site Internet

Espace « Déguingnet »

Article « La médaille de Crimée de Jean-Marie Déguingnet »

Espace « Déguingnet »

Actus/Blog :  
billet du  
07.04.2012



# Lettres d'un jeune appelé en pleine guerre d'Algérie

Brezel e bro Aljeri

**B**ien que l'expression « *guerre d'Algérie* » ait eu cours dans le langage courant, les termes officiellement autorisés par l'administration française étaient « *opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord* » (cf. ci-contre l'attestation du ministère des anciens combattants). La mention « *guerre d'Algérie* » n'a été reconnue en France que le 18 octobre 1999 sous le gouvernement de Jacques Chirac <sup>16</sup>.

## Jeune réserviste gabéricois

Jusqu'à récemment les témoignages des soldats français envoyés là-bas pour « *le maintien de l'ordre* » ont été relativement rares. Était-ce de la pudeur, de la honte ou simplement la peur de ne pas être compris ? En 2012, le cinquante-neuvième anniversaire du cessez-le-feu et de l'indépendance de l'Algérie est une occasion de publier quelques souvenirs d'appelés réservistes gabéricois.

Et pour commencer, voici une collection de 29 lettres expédiées de Saïda (ville de l'Algérie du nord-ouest, à 800 mètres d'altitude) par un jeune homme né à Ergué-Gabéric en 1937, Josig Huitric dont la mère tenait le commerce de Pen-Carn-Lestonan.

Josig est incorporé en mai 1957 dans le 8e RIM (Régiment d'Infanterie Motorisé) et prend, avant la fin de l'année, la di-

rection d'Oran en bateau, puis de Saïda en train.

Il y restera pour une période de plus de 18 mois entrecoupée de quelques permissions au pays.

Il passe très vite son permis de « Half-Track » <sup>17</sup>, le semi-chenillé de l'armée française.

Toutes les semaines il écrit une lettre à sa mère, quelquefois à sa sœur et ses tantes, dans lesquelles il décrit son quotidien et leur demande des nouvelles du pays, du commerce, de son chien, et des poules.

Très souvent il s'inquiète aussi des résultats sportifs de l'équipe de foot des P.D. (les Paotred-Dispount).

Il rend compte des passages des gabéris dans son escadron : Hervé Le Roux, Louis Léonus, le gars Mével du Rouillen, Pierre Laurent, Lauden, Lelay, Eugène ...

Quand il réclame un colis, il est précis sur les produits bretons attendus : « une andouille, un morceau de lard, de la graisse salée, de la confiture et une boîte de paté Hénaff ».



Il participe à des opérations militaires pour débusquer et tuer les groupes rebelles, mais on le voit aussi sur une photo, sans arme, distribuer du pain à des enfants algériens.

<sup>16</sup> Loi relative à la substitution, à l'expression « *aux opérations effectuées en Afrique du Nord* », de l'expression « *à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc* », consultable sur [www.senat.fr](http://www.senat.fr).

<sup>17</sup> Half Track : véhicule semi-chenillé de l'armée américaine pour le transport de troupe, équipé d'une mitrailleuse Browning et utilisé par l'armée française en Algérie.

**Half-Track de Leroy, puis de Josig Huitric**



Début 1959 son régiment est placé sous les ordres du colonel Marcel Bigeard <sup>18</sup>, et dès lors les opérations contre les Fellagas ou Fellous <sup>19</sup> s'intensifient.

On trouvera dans ces lettres quelques remarquables bretonnismes récurrents, et surtout une manière très spontanée de raconter l'histoire, en mêlant les décomptes des pertes humaines aux évocations de son pays gabérisois, son village de Pen-Carn et sa famille.

## Sélection de deux lettres

« Saïda le 8-8-58, Chère Maman,

*J'ai reçu hier ta lettre datée du 31. Elle m'a fait plaisir car c'était la 1ère de la maison depuis ma permission, autrement tout est pour le mieux ici et j'espère qu'avec toi <sup>20</sup> tout va de même.*

*Le temps ici est toujours très beau, aujourd'hui nous aurons une pluie d'orage, elle sera la bienvenue, et en France quel temps fait-il ?*

*Je vais te demander de m'emmenner un petit colis avec dedans une andouille, un morceau de lard, de la graisse salée, de la confiture et une boîte de pâté Hénaff, tu peux me l'emmenner car j'ai de quoi pour les faire cuire. Alors comme cela les*

<sup>18</sup> Le colonel Marcel Bigeard, après sa participation à la bataille d'Alger, est revenu le 25 janvier 1959 en Algérie pour prendre le commandement du secteur de Saïda en Oranie, où il a sous ses ordres environ 5 000 hommes répartis dans le 8e RIM, le 14e BTA, le 23e RSM, un groupe de DCA, un régiment d'artillerie et deux groupes mobiles de supplétifs.

<sup>19</sup> Fellaga : pluriel de « *fellag* », désigne traditionnellement au Maghreb un « bandit de grand chemin », correspondant au mot de l'arabe littéral signifiant « pourfendeur » ou « combattant opiniâtre ». Le mot désigne dans le contexte de la guerre d'Algérie, les partisans de l'indépendance de l'Algérie ; soit, de manière globale, les combattants liés au FLN (et, de manière plus précise, les membres de l'ALN) ou au MNA. Le mot était également remplacé, dans l'argot militaire ou colonial, par celui de « *fellouze* », ou abrégé en « *fell* » ou « *fel* ».

<sup>20</sup> « *Tout va bien avec toi* » : très beau bretonnisme de type « avec / *gant* » que ne renierait pas Hervé Lossec !

poules pondent et bien tu vas avoir beaucoup de bouleau pour nettoyer sous les œufs, les pommes de terres vont être bientôt bonnes à tirer.

Josig ».

« Nazereg <sup>21</sup> le 8-12-58, Chère Maman,

*C'est avec plaisir que j'ai reçu ta lettre, j'espère que tu m'excuses du retard de te répondre car je suis toujours en protection du génie et le soir en rentrant nous faisons des patrouilles car les Fellous <sup>19</sup> ont coupés des poteaux électriques, alors il n'y a pas de courant et c'est à la lueur d'une chandelle que je t'écris. Autrement la santé est bonne et j'espère qu'avec toi <sup>20</sup> tout va de même.*

*Les opérations continuent dans le coin ; avant hier les Fellous <sup>19</sup> ont abattu un T-6 <sup>22</sup> et un hélicoptère. Autrement pour ma perm je compte toujours pour le 20 décembre. Hier l'adjudant-chef (chef de section) est venu me voir pour m'annoncer que j'étais sergent à partir du 15 décembre, il était saoul alors peut-être que ce n'est pas vrai.*

*Et à Pen-carn tout va toujours, Loustic monte bien la garde maintenant je crois, c'est dommage car j'ai un chien qui est du tonnerre, tu lui dis de garder le véhicule et bien personne n'approchera. Je vais te laisser pour aujourd'hui car je pars dans 1/4 heure et meilleurs baisers. Josig ».*

<sup>21</sup> Nazereg, appelée aussi Nazereg-Flinois, et aujourd'hui Rebahia, est une petite ville au nord de Saïda.

<sup>22</sup> Le North American T-6 Texan ou T-6 était un avion d'entraînement le plus largement répandu dans l'histoire et connu comme "le fabricant de pilote" en raison de son rôle important de préparation des pilotes pour le combat. En mars 1956, la France passe commande aux U.S.A. d'une première tranche de 150 N.A.T-6G qui seront livrés à Bordeaux par porte-avions puis équipés de blindage, d'armement et de radio. Étant le mieux adapté de tous les avions légers le T-6 va devenir l'avion standard des escadrilles légères d'appui (E. A. L. A.) en Algérie. De 1956 à 1959 près de 700 T6 G seront ainsi commandés.

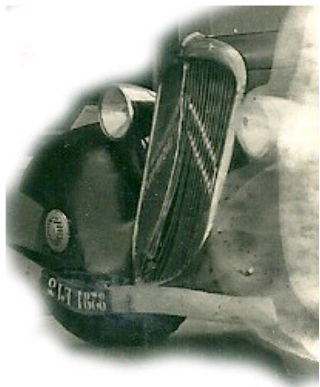


## Site Internet

Espace « Fonds d'archives »

Article « 1957-1959 - Lettres de Josig Huitric, sergent à Saïda en Algérie »

Actus/Blog :  
billet du  
14.04.2012



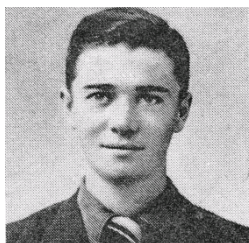
# Hervé Balès et le grand taxi du casse du S.T.O. de Quimper

Taksí al laeradenn

**L**e véritable héros du casse du STO <sup>23</sup> du 14 janvier 1944 à Quimper, étaient-ce les résistants qui organisèrent ce coup d'éclat ou alors le taxi qui servit à transporter les 40.000 dossiers jusqu'au four à pain du bourg d'Ergué-Gabéric ?

## Histoire d'un célèbre taxi

Hervé Balès né en 1901, l'un des frères du boulanger du bourg d'Ergué-Gabéric, était chauffeur de taxi. Il commença par exercer son métier à Nantes avant de venir s'établir dans sa commune natale. Après un premier véhicule, il fit l'acquisition en 1937-38 d'une Citroën Rosalie <sup>24</sup> qui deviendra



**Fanch Balès, neveu d'Hervé, résistant, organisateur du casse du STO, mort au combat en août 1944**

<sup>23</sup> Le Service du travail obligatoire (STO) fut, durant l'occupation de la France par l'Allemagne nazie, la réquisition et le transfert contre leur gré vers l'Allemagne de centaines de milliers de travailleurs français, afin de participer à l'effort de guerre allemand que les revers militaires contraignaient à être sans cesse grandissant (usines, agriculture, chemins de fer, etc.). Les personnes réquisitionnées dans le cadre du STO étaient hébergées dans des camps de travailleurs situés sur le sol allemand. À la fin de l'année 1942 ils étaient seulement 240 000. Les autorités Allemandes et Françaises organisèrent alors un recensement général des travailleurs Français et tentèrent d'imposer à tous les inactifs de trouver un emploi. Dans chaque ville importante, un service administratif du STO, dépendant d'une Feldkommandantur, était chargé de gérer les dossiers et de la désignation des « déportés du travail ».

<sup>24</sup> La Citroën Rosalie désigne un ensemble de modèles automobiles construits par Citroën de 1932 à 1938. Au départ Rosalie faisait référence à un modèle « de course » de 8 CV qui a établi une série de records sur l'anneau de Monthléry. Le modèle fut commercialisé sous différentes dénominations et puissances : 8 CV, 10 CV (des 4 cylindres), et 15 CV (une 6 cylindres) ; 7 et 11 Mi (à moteur culbuté) dérivés des 7 et 11 CV à traction avant.

célèbre pour sa participation au casse du STO. Ce fait de résistance a été évoqué par les survivants <sup>25</sup> ou des témoins indirects, la compilation la plus importante étant celle effectuée par Jean Le Bris et Jany Grégoire (cf « Le fichier du STO »).

Tous les témoins ont déjà raconté le rôle du taxi qui transporta les 40.000 dossiers du STO de Quimper jusqu'au four à pain d'Ergué-Gabéric où ils furent brûlés, privant les occupants de leurs fiches pour organiser des assignations forcées de travailleurs en Allemagne.

Suite au récit de Jean Le Corre, participant du célèbre casse, une incertitude demeurait sur la marque du véhicule. Le doute est désormais levé par le travail d'Hervé Yves Balès, second fils d'Hervé Balès, qui, qui a retrouvé dans les papiers familiaux les photos du véhicule. Ce n'est pas une Renault, c'est bien une Citroën, et il s'agit d'une Rosalie avec ses chevrons placés sur la calandre avant.

La suite des aventures du taxi est racontée par Catherine Balès, née Le Dé et épouse d'Hervé, car ce dernier était absent au moment des faits : capturé pendant la guerre dans la poche de Dunkerque, il était prisonnier dans un stalag en Autriche.

*« J'ai été interrogée à domicile par deux officiers de la Gestapo : "Votre voiture nous a fait des cochonneries à la préfecture !". J'ai démenti : "Oh non Monsieur, ce n'est pas possible !". Et on a visité le garage où la voiture était garée, près du magasin et de notre logement. Le garage n'était pas visible de l'appartement qui donnait sur l'église, la porte du garage*

Modèles précédents de marque Citroën : C4 et C6 ; modèle suivant : Traction avant.

<sup>25</sup> Les participants au casse du STO de Quimper ont été arrêtés, emprisonnés à St-Charles, déportés dans les camps en Allemagne, et in-fine exécutés ou morts à bouts de forces. François Balès, le fils du boulanger, fut abattu le 29 Août 1944 pendant les combats de la presqu'île de Crozon. De tous ceux qui étaient partis de St-Charles le 4 juin 44, deux seulement sont revenus, Jeannot Le Bris et Jean Le Corre.

*n'était jamais fermée, et la pente du terrain permettait en plus de laisser rouler la voiture, passer devant le café Heydon (actuellement la "capitale"), puis démarrer "en prise" juste avant le cimetière de Pennarun et direction Quimper! Ainsi il était parfaitement possible de n'avoir rien entendu.*

*Mais la voiture a été confisquée tout de même. Je leur ai rendu "naïvement" une visite une semaine après pour récupérer "mon outil de travail" car je devais me rendre à Quimper pour la mairie assez régulièrement ».*

À son retour de captivité en juin 45 Hervé Balès a repris sa voiture pour faire le taxi. Il était très sollicité pour les trajets du Bourg du Grand Ergué à Quimper. Avec ses 7 places régulières et les 3 à 4 places supplémentaires des enfants c'était un véritable mini-bus. Les anciens du Bourg se rappellent de ces virées où, jeunes à l'époque, ils étaient entassés dans le taxi dans la joie et la bonne humeur.

## Album de photos souvenirs



**Photo 1** : Prise dans la descente près du bourg et du manoir de Pennarun. On y voit Catherine Balès, née Le Dé, avec dans ses bras son fils Paul né en sept

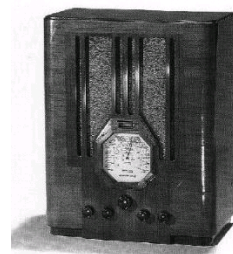
37. La photo est donc de fin 1938, ou tout début 39.



**Photo 2** : Datée de 1949 et prise devant l'église et le commerce de Chiquet-Balès face à l'église du bourg d'Ergué-Gabéric. La petite fille est Michèle Balès née en mai 48. En partie supérieure de la photo, à la place de l'arbre, le bâtiment de la mairie n'est pas encore construit. À gauche, caché par le commerce Chiquet-Balès, il y avait la boulangerie Bihannic où l'on allait téléphoner.



**Photo 3** : Datée de 1952 et montrant Catherine Balès et son fils Paul sur le seuil du commerce ouvert tout récemment à « l'Eau-blanche », en Ergué-Armel, là où se trouve aujourd'hui le grand rond-point circulaire près de la voie de chemin de fer.



## Site Internet

Article « Hervé Balès et le grand taxi populaire du casse du STO en 1944 »

Espace « Mémoires des anciens »

Actus/Blog :  
billet du  
19.05.2012

# TARIF DE L'OCTROI DE LA COMMUNE D'ERGUÉ-GABÉRIC.



## Le rétablissement de l'octroi communal au 19<sup>e</sup> siècle

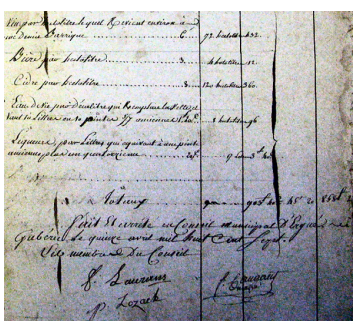
Placard des ta-  
rifs d'octroi sur  
les boissons  
appliqués en  
1857

Aotre boeson adarre

Dans les Echos d'avril 2008 le PDG de Cofiroute affirmait que ce n'était pas parce que les droits d'octroi avaient été abrogés par Anne de Bretagne, morte en 1514, qu'il ne fallait pas penser à réintroduire des barrières de péages sur le réseau routier breton !

### Publication des documents

L'histoire s'est naturellement déroulée bien autrement : l'octroi taxant l'entrée des marchandises dans les villes était perçu directement par les municipalités. Cette pratique perdura jusqu'à l'Assemblée Constituante de 1791 qui la supprima, puis le Directoire la rétablit en 1798. Et ensuite, au 19<sup>e</sup> siècle, les grandes villes furent autorisées à taxer certaines marchandises entrantes, surtout les boissons alcoolisées, et c'est en 1943 que l'octroi fut définitivement supprimé par le gouvernement de Pierre Laval.



Tarif d'octroi  
de 1807

Fin 2003 l'historienne et archiviste Nathalie Calvez <sup>26</sup> a réalisé une excellente étude sur les dessous des droits d'octroi à Ergué-Gabéric au 19<sup>e</sup> siècle, publiée sous la forme d'un article très documenté dans un cahier de l'association Arkae.

La plupart des documents étudiés et cités sont aujourd'hui rassemblés, transcrits et publiés sur GrandTerrier : délibérations de conseils municipaux, placards de publication du règlement et tarif d'octroi, décret impérial ... Avec un petit inédit (cf chapitre suivant) : la réponse négative en 1838 écrite et signée de la main du Ministre de l'Intérieur de l'époque. Qu'on se rassure : l'octroi perçu sur les boissons sera rétabli à Ergué-Gabéric en 1857 et maintenu jusqu'en 1921.

On se rend compte qu'à Ergué-Gabéric l'utilisation des fonds de la collecte de l'octroi a été multiple. En 1806 le conseil prend la décision d'établir cet octroi, dont le produit sera employé « *au paiement de l'acquisition du presbytère* ».

Le conseil du 26 novembre 1837 demande le maintien de l'octroi afin de pallier au « *mauvais état de son cimetière, de son église et de sa maison presbytérale* ».

En 1839 la lutte contre l'alcoolisme est invoquée : « *Mesure d'autant plus nécessaire qu'en subvenant à une petite partie des besoins de la commune, elle pouvait faire diminuer le nombre de débits de boissons pernicieuses qui viennent s'établir chaque jour à la porte de chaque habitation de cultivateurs, pour porter des* »

<sup>26</sup> Nathalie Calvez, titulaire d'un DEA d'histoire médiévale, est une historienne et archiviste de Quimper. Publie en 1990 une thèse intitulée « *La noblesse en basse Cornouaille aux XVe et XVIe siècles* » sous la direction de Jean Kerhervé, et en 1991 son mémoire de DEA à Brest « *Les manoirs dans la châtellenie de Quimperlé, d'une réformation à l'autre (1426-1536)* ». Travaille en 1996 sur la BD « *Histoire de Quimper* » de Luc Duthil et Alain Robert. En 2003-2010, réorganise les archives municipales de plusieurs communes du Finistère (Ergué-Gabéric, Plouigneau ...). Organisatrice de plusieurs expositions sur l'histoire des finances de Quimper.

habitudes d'oisiveté, de désordre et d'immoralité ».

## Réponse du ministre en 1838

En 1838, le préfet, Camille de Montalivet <sup>27</sup> en personne, refuse l'autorisation administrative pour les raisons suivantes :

- ▶ Les droits d'octroi ne sont sensés exister que dans les grandes agglomérations : « *Ergué-Gabéric, dont la population ne s'élève qu'à 2023 habitants* ».
- ▶ Il n'est pas convenable de couvrir des dépenses d'édifices du culte par les taxes d'octroi.

Effectivement l'année suivante le conseil municipal changera d'argumentation pour le rétablissement de l'octroi et invoquera des mesures de salubrité publique et de lutte contre l'alcoolisme.

Transcription de la lettre :

*« Ministère de l'Intérieur. Direction de l'administration départementale et communale. Section Ministère des communes et des hospices. Bureau de l'administration et de la comptabilité des communes. Finistère. Ergué-Gabéric.*

*Paris, le 19 juin 1838.*

*Monsieur le Préfet, vous m'avez adressé, le 7 mai dernier, une délibération par laquelle le conseil municipal d'Ergué-Gabéric, dont la population ne s'élève qu'à 2023 habitants, a demandé l'établissement de droits d'octroi sur les boissons.*

*Les produits de cette perception seraient employés aux réparations de chemins vicinaux, de l'église et du presbytère.*

*Le budget de 1838 contient déjà une allocation de 1158 f 37 pour les réparations des chemins vicinaux. Si cette allocation ne suffit pas pour les mettre en bon état d'entretien, la commune pourra continuer à faire usage des ressources créées par la loi du 21 mai 1836 ; mais, par leur nature, de semblables dépenses, qui intéressent plus spécialement l'agriculture et le commerce ne sauraient être mises à la charge de tous les habitants, sans destination.*

*Quant aux édifices du culte, il est plus convenable de pourvoir à leur restauration par voie d'impositions ext<sup>res</sup>, conformément à la loi du 14 février 1840, que d'établir sur les consommations locales, des taxes qui n'offrent quelque importance que dans les grands centres de population.*

*Le recours à une perception de centimes additionnels me paraît, d'ailleurs, offrir d'autant moins d'inconvénients qu'à en juger par le budget de 1838, la commune ne se trouve grevée d'aucune imposition extraordinaire.*

*Je vous prie d'informer le conseil municipal d'Ergué-Gabéric que ces considérations ne me permettent pas d'accueillir sa demande en établissement de droits d'octroi sur les boissons.*

*Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.*

*Le Pair de France, Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur,  
Montaliver »*

Mais ce refus ne fut pas définitif car la commune put rétablir l'octroi en 1856-57, et le conservera jusqu'en 1921.



### Site Internet

Articles « 1806-1921 - L'histoire de l'octroi à Ergué-Gabéric au 19<sup>e</sup> siècle » et « 1838 - Refus d'autorisation de l'octroi sur les boissons par le ministre de l'Intérieur »

Espace « Fonds d'archives »

Actus/Blog :  
billet du  
09.06.2012

<sup>27</sup> Camille Bachasson, comte de Montalivet, né à Valence le 25 avril 1801 et mort à Paris le 4 janvier 1880, est un homme d'État français et pair de France. Nommé dès le mois d'août 1830 colonel de la Garde nationale, il fut présenté à Louis-Philippe, et après avoir reçu de lui l'intendance provisoire de la dotation de la Couronne (10 octobre), se trouva appelé presque aussitôt (2 novembre) au ministère de l'Intérieur dans le gouvernement de Jacques Laffitte, succédant à Guizot.



# Nomination d'un recteur incommode et voleur au Grand Terrier

Laer eo an Aotrou Person

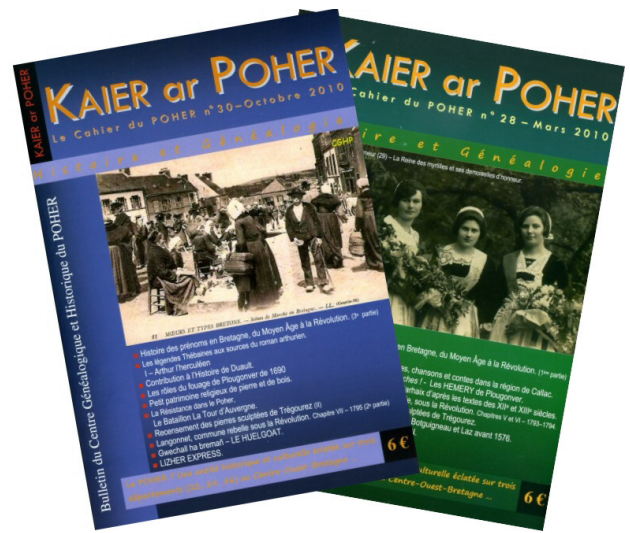
Dans le numéro 37 de la magnifique revue trimestrielle « *Kaier ar Poher* » du Centre Généalogique et Historique du Poher, le dynamique mémorialiste et généalogiste Goulven Péron a publié un article sur deux prêtres de la paroisse de Laz au 18e, dont l'un d'eux intéresse les gabérics.

## Généalogie d'un prêtre

En effet Joseph-Emmanuel Gallois, après son rectorat de Laz, fut nommé à Ergué-Gabéric en 1781 dans des circonstances rocambolesques.

Les origines généalogiques du prêtre, avec des racines familiales à Plounévezel et Rostrenen, sont détaillées dans l'article :

**Gabriel GALLOIS \*1** , de Rostrenen  
 x 1711 Jeanne CORBIER (Plounévezel, Kergroas) \*2  
 |  
 |> Joseph-Louis GALLOIS °1714 Gourin  
 |> Elizabeth-Rose GALLOIS (°ca 1718 - +1758)  
 | x 1736 Joseph MORVAN, Collorec, avocat au  
 | parlement  
 |> Joseph-Emmanuel GALLOIS, ° 1723 Ploun.,  
 | + 1782 E.G.  
 |> Nicolas François GALLOIS, Carhaix, °ca 1723,  
 | + 1789 \*3  
 | x 1747 Françoise-Yvonne GRILLANT \*4  
 | |> Marie Josephe, °1749 à Carhaix  
 |> Margueritte, °1726 à Kergroas, Plounévezel  
 |> Alexis-Michel GALLOIS, avocat au parlement  
 | x1 Reine Jeanne Josèphe PRIGENT  
 | x2 Reine Radegonde LESNE DE PENCREE  
 | |> Françoise Louise Guillemette GALLOIS  
 | °1765 à Ch.duF \*4  
 | x 1784 (Trégourez) André Horellou



Notes :

\*1 Gabriel Galloy, sieur de Kerbrun, peut-être né en 1676 à Rostrenen, fils de Julien et de Marie LHOSPITALIER. A son mariage en 1711, Ursule L'Hospitalier est témoin.

\*2 Au mariage de Gabriel « Galloy » et Jeanne Corbier (Demoiselle de la Fontaine Blanche) est présent Joseph Gallois, « recteur de Kerien ». Le patronyme est indifféremment noté Gallois, Galois, Galoy, Galloy vois Galoys.

\*3 +18.2.1789, 66 ans, sieur de Kerbrun, meurt à Coatylouarn, Plounévezel

\*4 Françoise Grillant est de Guingamp, marraine de Françoise Louise Guillemette GALLOIS.

On apprend aussi dans l'article de Goulven Péron que, sur les actes qu'il rédigeait et signait, le recteur de Laz se décrivait lui-même comme « licencié de Sorbonne »<sup>28</sup> ou encore « licencié en théologie de la faculté de Paris ». Quant à son caractère, le moins que l'on puisse dire est qu'il n'était pas comode.

Les sources de l'article sont multiples : les archives paroissiales BMS de LAZ ; le Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie de Quimper et de Léon,

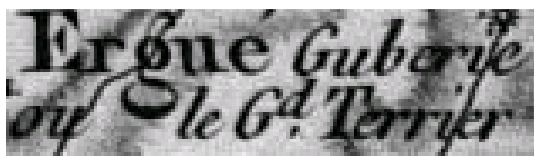
<sup>28</sup> À ses origines, la Sorbonne est un collège pour étudiants en théologie fondé en 1253 au sein de l'Université de Paris par Robert de Sorbon, chapelain et confesseur du roi saint Louis, ainsi nommé d'après son village de naissance, dans les Ardennes. Comme les autres collèges de l'université, il devait accueillir des pensionnaires pauvres qui y disposaient de bourses, ainsi que des étudiants non pensionnaires. Source : Wikipedia.

1935-1937 ; Emile Guéguen, Laz - Notes historiques, éd. Jos, 1986 ; Notice sur Laz, Archives diocésaines ; et enfin les notes du général Germain Stervinou, communiquées par M. Jean-Marie Piquet. Le général Stervinou a retranscrit les Archives de la juridiction du marquisat de la Roche et baronnie en Laz (procédures civiles et criminelles).

Ajoutons également la notice de René Kerviler dans « Répertoire général de bio-bibliographie bretonne », Tome 15 :

230. — Galloy. — Nom de famille de Basse-Bretagne, dont je rencontre Gabriel G. de Kerbrun, en appropriation à Gourin en 1719 ; noble h. Sébastien G., greffier de la sénéchaussée de Gourin en 1727, et Maître Alexis-Michel G., avocat au Parlement, substitut du procureur général du Roi à Gourin (Arch. du Morb., B, 2228, 2240, 2370) ; — et Joseph-Emmanuel G., né à Plounévezel en 1723, licencié en Sorbonne, prêtre en 1747, recteur de Laz en 1774, puis d'Ergué-Gabéric en 1783 (Arch. du Fin., B, 140, 179 ; et notes Peyron). — Et voy. Gallois.

## Nommé au Grand Terrier



La nomination à Ergué-Gabéric est mentionnée dans les notes du général Germain Stervinou. Ce qui est savoureux est que la formulation dans les documents d'archives est : « nommé au "Grand TERRIER" <sup>29</sup> », suivi d'un « sic » dans la transcription :

« Le vendredi 2 novembre 1781 le procureur (Julien Jean MOREL) fait apposer les scellés sur les meubles laissés au presbytère par le recteur J.E. GALLOIS nommé au "Grand TERRIER" <sup>29</sup> (sic) ... ceci pour que "les biens sous scellés soient affectés par principe et préférence aux réparations manquantes et nécessaires aux maisons et dépendances de ce presbytère" ».

Mais l'après-midi même de la pose des scellés, le recteur se rend illico à Laz en provenance du Grand Terrier <sup>29</sup>, descend de son cheval, et se rend au presbytère accompagné de son frère Nicolas :

« Il monte au « cabinet du levant » et brise les scellés. Il remplit ensuite une grande valise de sacs d'argent, de papiers divers, et s'en retourne à cheval à Ergué. Craignant peu l'autorité publique, il revient le lendemain, et embarque d'autres biens. Le procureur ne peut que constater l'infraction : c'est un « crime grave » et une procédure criminelle, dont on ne connaît pas l'issue, sera engagée.

Le 31 décembre 1781, une expertise conclut que l'ancien recteur doit 129 livres 4 sols pour les réparations locatives du presbytère. Mais on l'accuse aussi d'avoir dérobé l'argent de la Fabrique : ses domestiques affirmeront en effet avoir vu le recteur retirer 4000 écus de la caisse.

Le recteur Joseph-Emmanuel Gallois décède un an seulement après son arrivée à Ergué, le 20 octobre 1782, à l'âge de 60 ans ».

Signalons aussi que l'article de Goulven Peron nous révèle que le successeur de Joseph-Emmanuel Gallois à Laz, Philippe Jacob, fut interrogé en 1791 par l'armée républicaine au château de Trévarex où venait d'avoir lieu un rassemblement de royalistes.

Ces derniers étaient sous le commandement du chevalier de Tinteniach et son fils, une famille connue à Ergué-Gabéric comme propriétaire du manoir du Cleuyou.



Ciboire d'Ergué-Gabéric classé MH en 1994

## Site Internet

Espaces « Biblio » et « Personnalités »

Articles « PÉRON Goulven - Le clergé de Laz de 1754 à 1800 » et « Joseph-Emmanuel Galloy, recteur (1781-1782) »

Actus/Blog : billet du 16.06.2012

<sup>29</sup> Le Grand Terrier est une formulation en altération de Grand-Ergué (an Erge-Vras en breton) désignant autrefois la paroisse d'Ergué-Gabéric. Ce surnom familier de la commune est inscrit sur la « Carte de Cassini ou de l'Académie au 1:86400 de 1750-1790 ».



Marchands  
ambulants à  
Kerdévot, Eu-  
gène Boudin,  
1855-57

## Comptes de fabrique et étalage sur le placître de Kerdévot

*Stalaj kustum e Kerzevot*

En 1840 le maire d'Ergué-Gabéric<sup>30</sup> a quelques soucis pour récolter les droits d'étalage des marchands ambulants sur le placître<sup>31</sup> le jour du pardon de Kerdévot et demande au préfet son approbation. C'est aussi l'occasion d'éplucher les comptes de la fabrique de Kerdévot 52 années plus tôt en 1788.

### Explications du préfet

René Laurent, maire<sup>30</sup>, déforme l'orthographe du mot « placître »<sup>31</sup> en « plat-citre », mais il sait compter et gé-

<sup>30</sup> [René Laurent](#) fut maire d'Ergué-Gabéric de 1824 à 1846.

<sup>31</sup> Placistre, placitre, s.m. : terrain vague entourant une église, ou un autre bâtiment, une fontaine, etc. ; source : Dict. Goddefroy 1880. Le placitre est un terrain vague, souvent herbeux, délimité par une clôture, fréquemment un mur, entourant les chapelles, églises ou fontaines bretonnes ; c'est l'un des éléments de l'enclos paroissial, désignant l'espace non bâti à l'intérieur de celui-ci ; source : Wikipedia.

rer les comptes de sa commune. Dans sa lettre de fin août 1840 adressée au préfet<sup>32</sup> et contenant quelques autres fautes, il demande son approbation pour la collecte des droits d'étalage des marchands ambulants le jour du pardon de Kerdévot.

Le préfet<sup>32</sup>, le baron Boullé, reformule la demande<sup>33</sup>, corrige les fautes d'orthographe, et souligne un certain nombre points de procédures.

Seul le gouvernement est habilité à approuver les tarifs. Ceux-ci sont joints à la lettre, mais non conservés à ce jour. On peut les imaginer similaires à ceux de la chapelle Ste-Anne de Fouesnant en 1852 : « Dix centimes par mètre carré pour les charrettes, les chars à banc, les baraques ou tentes, les barriques, les tables ou bancs, les voitures, et les étals sur le sol. Cinq centimes pour chaque marchand ambulant ou étalagiste qui n'occupera pas la superficie d'un mètre carré »<sup>34</sup>.

Les revenus des droits d'étalage devraient alimenter la caisse de la fabrique<sup>35</sup> plutôt que celle de la commune. À ce propos, bien que le maire affirme que les droits étaient perçus « depuis un tem(p)s (im)mémorial », ils ne sont pas mentionnés explicitement dans les comptes de la fabrique<sup>35</sup> de Kerdévot de la fin du 18e siècle, à moins qu'ils n'entrent dans la catégorie des

<sup>32</sup> Le baron Germain-Joseph Boullé, originaire de Pontivy, fut préfet du Finistère de 1836 à 1848.

<sup>33</sup> Document conservé aux Archives Départementales du Finistère sous la cote 2 O 413.

<sup>34</sup> « Chapelle Sainte-Anne, instauration d'un droit d'étalage sur le placître ». Annick Le Douguet, Foën Izella.

<sup>35</sup> Fabrique, s.f. : désigne, avant la loi de séparation de l'église et de l'état, tantôt l'ensemble des biens affectés à l'entretien du culte catholique, tantôt le corps spécial chargé de l'administration de ces biens, ce au niveau de l'église paroissiale ou d'une chapelle. Les paroissiens membres de ce corps étaient les « fabriciens », les « marguilliers » ou plus simplement jusqu'au 18e siècle les « fabriques » (s.m.). Les fabriques sont supprimées par la loi du 9 décembre 1905 et remplacées par des associations de fidèles. Source : site restarhorniou.

« offrandes, oblations, vœux, testaments, hardes, gilets, poulets, cochons, bleds, beurres et autres présents ».



Que la fabrique ou la commune puisse percevoir les droits d'étalage sur le placître <sup>31</sup> qui est la propriété privée de François Grégoire Mahé <sup>36</sup> est exceptionnelle, et date de plusieurs siècles car elle n'est pas mentionnée dans les documents relatifs aux Biens Nationaux à la Révolution. Elle est confirmée dans un document de 1855, un décret impérial qui érige le lieu de Kerdévot en église succursale et chapelle de secours, et qui authentifie la donation à la fabrique du placître <sup>31</sup> par « les sieur et dame Mahé » <sup>36</sup>.

## Comptes de fabrique en 1788

Les comptes du fabrique <sup>35</sup> de Notre-Dame de Kerdévot pour l'année 1788 avec l'état détaillé des revenus ou « charge » et des dépenses ou « décharge ».

C'est un document intéressant <sup>37</sup> qui donne un éclairage sur le fonctionnement d'une fabrique <sup>35</sup> de chapelle avant la Révolution.

<sup>36</sup> François Grégoire Mahé, né le 1/4/1808 à Kerdévot, épouse le 02/05/1831 Marie Jeanne Gouzien, née le 12/4/1814 à Niverrot.

<sup>37</sup> Document conservé aux Archives Départementales du Finistère sous la cote 62 G 3.

Le document de trois pages commence ainsi : « Lu et publié au prône <sup>38</sup> de la grand messe le 17 août 1788. A: Dumoulin <sup>39</sup> Recteur d'Ergué-Gabéric ».

Le fabrique <sup>35</sup> (synonyme de fabricant) récupère habituellement le reliquat des comptes de son prédécesseur. Mais en l'occurrence, cette année ce n'est pas le cas, il « n'a rien reçu ». Que s'est-il passé ? Le fabrique <sup>35</sup> précédent a-t-il emporté la caisse ?

L'importance de la chapelle de Kerdévot est attestée par le fait que la fabrique reçoive la moitié de la somme dévolue à la paroisse pour le Clergé de France, l'autre moitié allant à l'église paroissiale.

Les sommes versées nominativement pour les fondations sont bien enregistrées, ainsi que les revenus divers : « offrandes, oblations, vœux, testaments, hardes, gilets, poulets, cochons, bleds, beurres et autres présents, Cy . . . 1280 livres 3 sols 6 deniers », ce dernier montant représentant 92% de la « charge totale, sauf erreur . . . 1395 livres ».

La décharge se montant à la somme de 1123 livres, on en conclut que « Partant la charge excède la décharge de deux cent soixante douze livres cinq sols neuf deniers, Cy le reliquat . . . 272 livres 5 sols 9 deniers ».

<sup>38</sup> Prône, s.m. : lecture faite par le prêtre, en chaire, après l'évangile, à la grand-messe. Le prône comporte des prières en latin et en français à l'intention des vivants, à commencer par le Roi, et des défunts ; parfois, mais pas toujours, une homélie commentant les lectures du jour ; et enfin une série d'annonces concernant les fêtes et les jeûnes à venir, les bancs de mariage, les monitoires de justice, les ordres adressés par le Roi, etc. On comprend ainsi que ce prône peut être fort long, mais il est essentiel pour la cohésion de la communauté paroissiale et pour la communication du haut en bas dans le royaume. Source : Dictionnaire de l'Ancien Régime.

<sup>39</sup> [Alain Dumoulin](#) fut recteur d'Ergué-Gabéric de 1787 à 1791. Lorsqu'éclate la révolution, il émigre à Liège, puis à Prague en Bohême où il passe la plus grande partie de son exil comme précepteur. Il compose alors une grammaire latino-celtique.



## Site Internet

Espace « Fonds d'archives »

Articles « 1840 - Droits d'étalage sur le placître de la chapelle de Kerdévot » et « 1788 - Compte de Jean Le Pouppon, fabrique de Kerdévot »

Actus/Blog : billet du 02.06.2012



Feuillet 2 de la  
section Bourg  
du Cadastre  
Napoléon de  
1834

## Des travaux de rénovation du côté du Cleuyou aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles

Renevezñ ar C'hleuyou

Il y a 80 ans le propriétaire du manoir du Cleuyou, Louis Le Guay, lançait des travaux de rénovation qui portèrent essentiellement sur la structure de la tour du hall d'accueil et son escalier intérieur. C'est le cabinet d'architecture Lachaud-Legrand qui fut chargé du projet, démarré en 1927 et achevé en 1932.

Signé Joseph-Marie Villard



Villard Quimper, 1933

Les deux architectes quimpérois René Legrand et Jacques Lachaud ont publié en 1933 une brochure présentant différents travaux réalisés par leur cabinet en Cornouaille dans les années 1920-30 par, avec 9 planches photographiques et une introduction d'Albert Laprade <sup>40</sup>.

Ce dernier écrit : « *Lachaud et Legrand sont du nombre, hélas! infiniment restreint, des architectes qui savent "comprendre", ne rien détruire, ne rien compromettre et qui savent prolonger, en évoluant, le merveilleux passé* ».

Parmi les 18 clichés du livre, celui du manoir du Cleuyou est signé du célèbre photographe Joseph-Marie Villard <sup>41</sup> de Quimper qui fut sollicité soit par les architectes Legrand et Lachaud pour immortaliser la vue du manoir après rénovation.

### Le Pont du « Cleuziou »

Ce sujet de rénovation nous donne aussi l'occasion d'aborder le sujet du pont du Cleuyou, son état passé et actuel. A noter que sur le cadastre Napoléon (cf ci-dessus), l'orthographe du pont est Cleuziou, alors que le manoir et moulins sont dénommés Cleuyou.

Ce magnifique pont à trois arches sur la rivière du Jet existait depuis des siècles à cet endroit, point de passage unique entre la ville de Quimper et la grande route du Centre Bretagne.

En 1615 déjà il fit l'objet de travaux de consolidation. En 1831 comme il menaçait de s'effondrer sur sa rive droite, côté Ergué-Gabéric, on le répara avec de gros moyens.

<sup>40</sup> Albert Laprade, né en 1883 à Buzançais (Indre) et mort à Paris en 1978, est un architecte français connu pour avoir conçu en 1931 le Palais de la Porte Dorée, actuelle Cité nationale de l'histoire de l'immigration.. Il a également participé à la réhabilitation du quartier du Marais à Paris.

<sup>41</sup> Joseph-Marie Villard (1868-1935) prit la succession de son oncle Jean-Marie et de son père Joseph. En 1933 il fait construire le magasin Ty Kodak par l'architecte Olier Mordrel, lequel site sera classé Monument historique en 2006.

Cette fois-ci il s'agit de la culée et de la 1ère pile de la rive droite, c'est-à-dire d'Ergué-Gabéric, qui sont endommagées et qui risquent de faire s'écrouler l'arche latérale.

L'importance du pont, « *seul passage sur la rivière du Get qui serve de communication journalière* », est vitale pour les habitants en zone rurale, mais aussi pour les gens de la ville de Quimper : « *les cultivateurs ne tarderont pas à être privés d'approvisionnement de bois, de paille, de foire, vers la ville de Quimper jusqu'au retour du printemps, n'ayant que cette route pour communiquer avec elle.* ».

Les dégâts sont tels et les dépenses si importantes qu'il est question de supprimer l'une des trois arches qui menace ruine. Mais l'ingénieur en chef et directeur de Quimper propose in-fine une solution astucieuse d'ajout de faux-cintre qui préserve l'arche en question et conserve l'aspect primitif de l'ouvrage?

Aujourd'hui la voie d'entrée sur le territoire d'Ergué-Gabéric a changé, la route de Quimper passant au-dessus de l'Odet. Mais est-ce une raison pour laisser le pont du Cleuyou à l'abandon, de le décorer de gros tuyaux noirs et d'y

laisser ses abords dans un état déplorable ?



Le pont historique du Cleuyou mériterait mieux. Et dire qu'autrefois on disait « *Hennezh neus tremened Pont ar C'hleuyou* » pour désigner une personne moderne et volontaire !

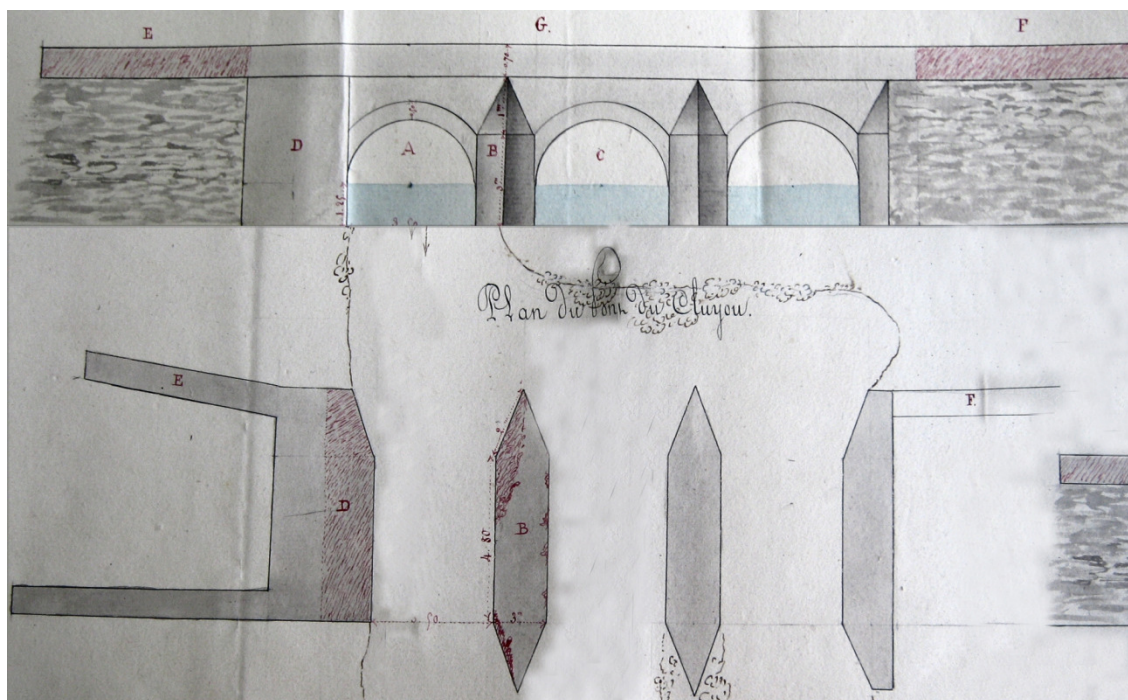


#### Site Internet

Espace « Archives du Cleuyou » via « Fonds d'archives »

Articles « LA-CHAUD Jacques & LE-GRAND René - Travaux d'architecture » et « 1831 - Devis pour la réparation du pont du Cleuyou »

Actus/Blog : billet du 11.05.2012



**Plan du pont en 1831 - En rouge les parties endom-**



# De l'importance des sociétés de chasse aux siècles derniers

*Strollad evit chas-eal*

Où l'on découvre une société de chasse implantée à Ergué-Gabéric à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et fréquentée par des notables de la région quimpéroise. Et en 1984, soit un siècle plus tard, sur la commune d'Ergué-Gabéric il y avait encore 29 sociétés de chasse.

## La Société La Saint-Guérolé

Ergué-Gabéric en 1897 ne comptait que 2500 habitants et le paysage y était très rural. Ce qui peut expliquer une passion locale pour les activités cynégétiques <sup>42</sup>, autrement dit la chasse, aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

La société de chasse « La Saint Guérolé » tire son nom très certainement de la chapelle campagnarde du nord-ouest de la commune. Le président est Corentin Signour <sup>43</sup> du village de Keranroux au sud-ouest, près de l'entrée de Quimper. Marié en 1886 avec Marie Anne Thomas de Penhars, il sera élu adjoint de la ville du Grand Quimper. Son fils sera élu maire d'Ergué-



<sup>42</sup> Cynégétique, adj. : qui concerne la chasse avec chiens et, par extension, la chasse en général. Source : Trésor Langue Française.

<sup>43</sup> Corentin Marie Signour est né le 11 avril 1861 à Keranroux en Ergué-Gabéric. Marié le 21 janvier 1886, Penhars, avec Marie Anne Louise Thomas, née le 17 avril 1867 à Penhars. Corentin Signour père avait été élu adjoint de la ville de Quimper. Le fils Corentin également sera maire d'Ergué-Gabéric : « [Corentin Signour, maire \(1947-1953\)](#) »

Gabéric en 1947 sur la liste M.R.R. (droite conservatrice).

Un autre propriétaire membre actif de la société est Pierre-Louis Yaouanc de Kermoysan sur le territoire sud-est de la commune. Comme il ne sait pas signer, Corentin Signour attestent pour lui, et il est déclaré dans les statuts comme bénéficiaire d'une remise de cotisation, en échange de la grande surface de terres mises à disposition des autres sociétaires.

La particularité de « La Saint-Guérolé » est de réunir des notables du Grand Quimper, agriculteurs, négociants, engagés politiquement et de surcroît chasseurs :

- ▶ Théodore Le Hars <sup>44</sup>, maire de Quimper de 1902 à 1914, puis sénateur jusqu'en 1928.
- ▶ Auguste Chuto <sup>45</sup>, agriculteur à Kerviel en Penhars, marié en 1894 avec Marie Joséphe Thomas, sœur de l'épouse de Corentin Signour précédemment citée. Conservateur, engagé en 1905 contre la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat.
- ▶ J. Chuto : sans doute Jean Louis Chuto <sup>45</sup>, cousin germain du précédent, agriculteur à Prateyer en Penhars, radical de gauche, élu maire de Penhars de 1908 à 1917.

<sup>44</sup> Théodore Le Hars est né le 12 août 1861 à Quimper et décédé le 2 octobre 1928 à Scrignac. Conseiller municipal en 1891, maire de Quimper de 1902 à 1914 et en 1920, conseiller général en 1918, Théodore Le Hars est élu sénateur le 11 janvier 1920, en remplacement de Louis Pichon, jusqu'en 1928.

<sup>45</sup> Auguste Chuto et Marie-Joséphine Thomas sont les grands-parents de Pierrick Chuto, écrivain et mémorialiste de ses ancêtres de Guengat, Plonéis et Penhars. Il a déjà publié deux ouvrages impressionnants en vente dans toute bonne librairie : « [CHUTO Pierrick - Le maître de Guengat](#) » et « [CHUTO Pierrick - Plonéis, la terre aux sabots](#) » . À noter que le maître de Guengat et le paysan en sabots sont les aïeux du couple de Penhars. Pierrick a publié aussi sur le site Internet Histoire-Généalogie un très bel article sur le conflit politique et culturel entre les deux cousins Chuto de Penhars au début du 20<sup>e</sup> siècle : « [Un combat fratricide entre deux cousins à Penhars](#) ».

- Et les autres : B. Menguy (négo-  
ciant), Alardine (négociant), Troalen  
(propriétaire à Kerfeunteun), Kerni-  
lis (commis des Postes à Quimper),  
Le Berre (propriétaire), Biger (pro-  
priétaire), Le Theuff (négociant),  
dont les biographies seraient à faire.

Le principe de fonctionnement de la so-  
ciété de chasse est la mise à disposition  
des terres par leurs propriétaires socié-  
taires « soit gracieusement, soit à titre  
onéreux », et ses terres de chasse étaient  
réparties sur au moins trois communes  
à l'époque encore rurales : Penhars,  
Kerfeunteun et Ergué-Gabéric.

Les terres sont réputées praticables par  
les chasseurs de la St-Guérolé pour  
une période de 12 ans à dater de 1897,  
même si leurs propriétaires s'avisent à  
quitter la société. À noter aussi le souci  
de préservation des gibiers : « *Pendant  
les trois premières années à dater du 1er  
septembre 1897, les perdrix cesseront  
d'être tirées le 31 octobre. Dans le cas où  
il serait constaté après cet essai que le  
gibier ne s'est pas suffisamment repro-  
duit, il appartiendra aux sociétaires de  
proroger l'interdiction du tiré de la per-  
drix pendant une nouvelle période* ».

Pour éviter des conflits entre les  
membres de la société de chasse (et on  
pense particulièrement aux Chuto de  
Penhars <sup>45</sup>), certains sujets de discus-  
sion sont rigoureusement interdits :

« Art. 11. *Toute discussion politique ou  
religieuse est formellement interdite aux  
réunions des sociétaires.* ».

Tous ces personnages sont des pas-  
sionnés de chasse, et les statuts de la  
Société transcrits ci-après en attestent,  
sont très liés entre eux et attachés à  
leur pays :

« *Il est accordé à chaque sociétaire la fa-  
culté d'inviter un ami du pays deux fois  
par an* ».

« *S'ils quittaient le pays, ils n'auraient à  
payer que le trimestre commencé lors de  
leur départ, l'année de chasse commen-*

*çant le 1er septembre, le restant de leur  
cotisation leur serait remboursé* ».

La Société « La Saint-Guérolé » est as-  
sez prospère pour se payer les services  
d'un garde, Jean-Marie Pétillon, lequel  
est tenu de mettre à jour son carnet de  
rencontres :

« *Le garde sera porteur d'un livret qu'il  
devra faire signer chaque fois qu'étant  
en tournée il rencontrera des socié-  
taires* ».

## De quoi perdre son lapin

Le 29 octobre 1984, paraissait dans les  
colonnes du journal Ouest-France un  
article de Laurent Quevilly sur les so-  
ciétés de chasse déclarées à Ergué-  
Gabéric :

« *La chasse. Le sujet en soi est déjà gé-  
nérateur de passions. Mais il atteint une  
autre dimension à Ergué-Gabéric, vaste  
commune "rurbaine" de la périphérie  
quimpéroise. Car pas moins de vingt-  
neuf sociétés pour 170 chasseurs y qua-  
drillent le territoire. Un cas unique qui a  
des racines historiques ...* »

Quant au projet de créer une seule so-  
ciété de chasse communale, le nouveau  
maire, Jean Le Reste, ne tient pas à réi-  
térer la tentative de conciliation de son  
prédécesseur Pierre Faucher : « *Cette  
situation tient des particularismes lo-  
caux et de l'individualisme des Gabéri-  
cois. Particularismes locaux car on re-  
trouve au travers de ces groupements les  
mêmes équipes qui, jadis, s'entraidaient  
pour les gros travaux des champs* ».

Un partisan du système actuel s'ex-  
prime : « *Chacun chez soi et les vaches  
seront bien gardées, dit-on. Et c'est bien  
de cela qu'il s'agit. Car nous ne voulons  
pas voir nos territoires respectifs envahis  
par des étrangers* ». De la xénophobie ?  
« *Non. Mais chaque société estime être  
un modèle du genre. Alors pas question  
d'une communale qui ferait débarquer  
sur nos terres de véritables tueurs* ».

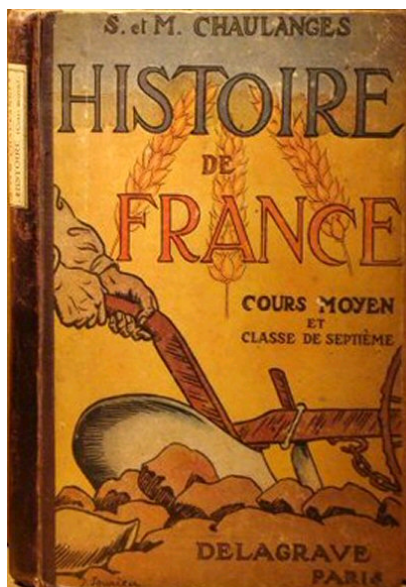


### Site Internet

Espaces  
« Fonds  
d'archives » et  
« Laurent Que-  
villy / Ouest-  
France »

Articles « 1897 -  
Homologation  
de la Société de  
chasse "La  
Saint-Guérolé"  
» et « Les 29 so-  
ciétés de chasse  
gabéricaises,  
OF-LQ 1984 »

Actus/Blog :  
billet du  
05.05.2012



# Plainte d'un gros décimateur d'Ancien Régime

Deog an Aotrou Es-  
kob

Nous avons ici un magnifique support pédagogique sur le fonctionnement complexe du système fiscal des dîmes <sup>46</sup> de l'Ancien Régime, document qui pourrait même figurer dans un manuel scolaire d'Histoire de France.

## Un évêque pas très content

Le document intitulé « mémoire » résume une procédure instruite en 1584 au Présidial de Quimper, les arguments échangés entre les deux parties, les enquêtes respectives et les conclusions de l'instruction. À l'origine une requête de l'évêque de Cornouaille <sup>47</sup> qui se plaint de ne pas recevoir la dîme <sup>48</sup> de la part de Guenolé Goardet, domanier gabéri-

cois de Kermorvan, lieu-dit situé près de Lestonan.

Noël Le Poupon, fermier de l'évêque, c'est-à-dire la personne chargée de recouvrer les impôts épiscopaux, a une première surprise lorsqu'il se présente au champ cultivé où il devait prélever une gerbe <sup>48</sup> de blé sur 15, car il y a eu « *transport fait à l'insu du dit Poupon et à son préjudice de tous les grains qui avaient été produits audit village de Kermorvan* ». Deuxième surprise : le domanier affirme que la dîme prélevée par Charles Le Poupon, fermier du recteur de la paroisse, était une charge suffisante.

La perception de la dîme se fait obligatoirement sur le champ et en nature. Les paysans doivent prévenir le décimateur, ou son fermier, au moins 24 heures avant le début de la récolte. Mais en aucun cas ils n'ont le droit d'enlever les produits, comme le fit le domanier de Kermorvan, avant le passage de l'agent du décimateur.

La défense de l'évêque affirme de plus qu'« *on a de coutume de payer de quinze gerbes l'une audit seigneur Eveque ou à ses fermiers sans préjudice aucunement au droit du recteur* ». Cela veut peut-être dire que le recteur pouvait réclamer sa « *portion congrue* » <sup>49</sup>, c'est à dire une somme forfaitaire que le gros décimateur, en l'occurrence l'évêque, lui reverserait.

<sup>46</sup> Dîme, dixme, décime, s.f. : impôt sur les récoltes, de fraction variable, parfois le dixième, prélevé par le clergé ou la noblesse (source : Trésor Langue Française). Part des récoltes devant revenir à l'église, pour l'entretien des prêtres et des bâtiments et les œuvres d'assistance. Son taux, théoriquement d'1/10ème, est généralement inférieur ; il est fréquemment proche d'1/30ème dans notre région (source : glossaire des cahiers de doléances AD29), ou d'1/15ème ("à la quinzisième gerbe") lorsque le prélèvement est dû aux [Régaires](#) de Quimper.

<sup>47</sup> Charles du Liscouët fut évêque de Cornouaille de 1583 à 1614, date de sa mort. Pendant la ligue, Mgr du Liscouët, qui était partisan du roi, se retira à Concarneau.

<sup>48</sup> Gerbe, s.f. : unité de mesure du blé, composé de 7 à 8 javelles, pour le paiement de la [dîme](#) (source : [histoiresdeserieb.free.fr](#)). Terme de féodalité ; [Dîme](#) sur les moissons ; lever la gerbe (source : Littré). Lorsque la [Dîme](#) est due aux [Régaires](#) de Quimper, le prélèvement "à la quinzisième gerbe" indique un taux d'environ 1/15ème.

<sup>49</sup> Portion congrue, g.n.f. : partie des bénéfices revenant à un tiers. Dans de nombreux cas, les grosses dîmes sont perçues par l'évêque, le chapitre, des abbés et monastères et autres bénéficiaires, qui sont appelés « curés primitifs » ou gros décimateurs. Ces derniers doivent entretenir le desservant de la paroisse de la paroisse en lui versant une somme fixe, la portion congrue. Source : Dictionnaire de l'Ancien Régime.

Même en 1790 le recteur d'Ergué-Gabéric, Alain Dumoulin, quand il déclare aux autorités révolutionnaires les boisseaux <sup>50</sup> de céréales perçus au titre de la dîme, il mentionne aussi la portion congrue : « *J'ai reçu en argent comptant de quelques uns de mes paroissiens par arrangement de leur portion de dîme, la somme de 64 livres* ».

Le document de l'affaire de Kermorvan nous révèle qu'une enquête est organisée pour savoir si avant le conflit la dîme avait été versée à l'évêque. L'archidiacre de Poher réussit à convaincre trois précédents fermiers à témoigner dans ce sens.

En 1682 un document d'aveu confirme le fait que les privilèges de l'évêque de Cornouaille n'ont pas changé à la fin du 17<sup>e</sup> siècle : « *Déclare le seigneur evesque avoir en la paroisse d'Ergué Gabéric la seigneurie de ligençe, foy et hommage, chambellenage, lods ventes et rachapt, suite de fours et de moulins, obéissance à cour et juridiction, sous autres droits et devoirs seigneuriaux, droit de dixme sur tout bleds à la quinziesme gerbe et cheffrente ainsi qu'il suit ...* », et la ferme de Kermorvan est la première de ses sept propriétés gabériciennes (+ trois villages sur le territoire sud-ouest rattaché à Lanniron à cette époque).

Par ailleurs, dans le mémoire ci-dessous, pour sa défense, le domanier avance l'argument supplémentaire que,

<sup>50</sup> Boisseau, s.m. : mesure de capacité pour les matières sèches, les grains surtout. Sa contenance varie beaucoup suivant les produits et les localités et aussi suivant que la mesure est rase ou comble [source : AD Finistère, glossaire des cahiers de doléances]. La précision « *Mesure du Roi* » indique la volonté d'uniformiser les disparités, avant que le poids en mesure décimale ne soit adopté à la Révolution. Avant uniformisation, chaque ville ou village avait ses poids et ses mesures particuliers. Dans certains cantons, et plus particulièrement en Bretagne on était obligé d'avoir jusqu'à six mesures différentes dans son grenier pour procéder aux pesées. Par exemple le boisseau ras pour le froment contenait 11,2 litres à Morlaix et 107,1 litres à Landevennec [source : Wikipedia]. La mesure de Quimper était établie comme suit : 67 litres pour le froment et le seigle, 82 pour l'avoine et 79 pour le blé noir [source : [Document GT de 1808](#)] ou alors 67 litres pour le froment, 82 pour le seigle, et 80 pour l'avoine [source : [Document GT de 1807](#)].

sa tenue agricole étant sous le régime de domaine congéable « *sous noble homme Vincent Rozerc'h sieur de la Forest* » <sup>51</sup>, il doit à ce dernier une rente à son seigneur, propriétaire foncier, ce en plus de la dîme ecclésiastique.

## Abolition des privilèges

Et qu'advint-il de cette dîme lors de l'établissement des cahiers de doléances de Révolution de 1789. Les rédacteurs d'Ergué-Gabéric, commune rurale en bordure d'une ville épiscopale, ne demandèrent pas l'abolition de la dîme, mais une meilleure répartition au profit des simples prêtres :

« *Qu'il soit fait une répartition proportionnelle de tous les biens ecclésiastiques, sans distinction, de manière que tous les membres du clergé y aient une part raisonnable et graduelle, depuis l'archevêque jusques aux simples prêtres habitués des paroisses, afin que ceux-ci soient affranchis de la honte de la quête, c'est-à-dire de celle de mendier* ».

Le 11 août 1789, l'Assemblée nationale vote le « *décret relatif à l'abolition des privilèges* », et son article 5 dit ceci :

« *Les dîmes de toute nature, et les redevances qui en tiennent lieu, sous quelques dénominations qu'elles soient, connues et perçues, même par abonnement, possédées par les corps séculiers et réguliers, en remplacement et pour option de portions congrues, sont abolies* ».

Aujourd'hui, les dîmes ont été remplacées par le "denier du culte", qui est en général payé volontairement et à la discrétion des fidèles.

<sup>51</sup> Le manoir de la Forêt, fut construit vers 1540 au bord de l'Odette, à l'emplacement actuel de l'Espace associatif à Quimper (quartier de l'Hyppodrome) et rasé en 1943. Dans les années 1580-1620 c'est Vincent Rozerc'h, sieur de la Forest, qui en est le propriétaire. Des Rozerc'h se sont établis à Ergué-Gabéric au manoir de Pennarun où l'on peut encore leur blason : « [Le manoir de Pennarun](#) »



### Site Internet

Espace « Fonds d'archives »

Article « 1584 - Dixmes pour Kermorvan en Ergué-Gabéric »

Actus/Blog :  
billet du  
28.04.2012



# Théodore Botrel et les cloches du Centenaire des papeteries Bolloré

*Klec'hier an kant vloaz*

**E**n 1922 une grande commémoration de son centenaire fut organisée à la papeterie Bolloré d'Odet et au programme du repas de fête des chansons par Monsieur Théodore Botrel en personne. Dans ses bagages, le barde breton amena une composition de 40 vers dont le refrain était « *Chantez, chantez, cloches du Centenaire* »

## Le retour du Barde breton

Théodore Botrel, auteur-compositeur-interprète, notamment de « *La Paimpolaise* », est né en 1868 à Dinan. Dès 18 ans il commence à composer des chansons qui n'ont pas un grand succès.

En 1893 le directeur d'un café-concert à Paris lui propose le remplacement d'un artiste absent en l'annonçant comme « *Le chansonnier breton, Théodore Botrel, dans ses œuvres* ». Son tour de chant dut avoir un certain succès car, quelques jours plus tard, il y est engagé à raison de cinq francs par soir. Pour rendre ses prestations plus réalistes, il revêt le bragou-braz, ce costume breton qui l'identifiera à jamais. Il y chantera « *La ronde des châtaignes* », « *Les pêcheurs d'Islande* », puis « *La Paimpolaise* » ...

Un jeune débutant, tout frais de Toulon, s'intéresse à cette Paimpolaise et la met à son répertoire. Ce débutant s'appelle Félix Mayol, le futur interprète du « Temps des Cerises » et des « Feuilles mortes ». La Paimpolaise allait assurer la gloire, et de Mayol, et de Botrel, et al-

lait rester au répertoire du premier jusqu'à sa mort en 1941.

De cette Paimpolaise jusqu'à sa mort survenue en 1925, Botrel composa des centaines de chansons ayant pour thèmes l'amour, la vieillesse, les charmes, la misère... du pays breton. Se sont insérés dans le lot des chants patriotiques, des chansons pour relever le moral des troupes, des prières, de petits mélodrames, des fêtes patronales, des commémorations ...

La chanson des « *Cloches du Centenaire* » des papeteries Bolloré en 1922 fait partie du lot. Ce fut sa première sortie à son retour de sa grande tournée au Canada, ainsi qu'en témoigne L'Ouest-Eclair du 30 mai :

Théodore Botrel se présenta à Odet dans la matinée du jeudi 8 juin, les festivités commençant dès 8:30 avec l'arrivée du personnel de Cascadec, puis la messe à la chapelle à 9H, les courses à pied à 10H, les décorations à 11H, et enfin le déjeuner de 11:30 à 15H. Pendant ce repas il fut mis à contribution pour l'interprétation de ses œuvres, et bien sûr cette chanson composée pour l'occasion : « *En ce jeudi de Sainte Pentecôte ...* »

Gwenaél Bolloré dans son livre sur le « *Voyage en Chine* » de son grand-père nous a légué le texte de la chanson qui fut certainement édité sous forme de feuilles volantes. La chanson n'a pas a priori été publiée par ailleurs.

Le texte de la chanson est à la gloire des patrons successifs de l'entreprise depuis la création du moulin à papier en 1822 : le fondateur Otrou<sup>52</sup> Le Marié, le Docteur Bolloré, et les générations des René Bolloré, sans oublier dans la dernière strophe leurs compagnes et épouses.

<sup>52</sup> *An Aotrou*, « le monsieur », désigne un maître, une personne au rang social élevé, à qui on doit respect. Dans une paroisse rurale de Basse-Bretagne, seul le recteur (*an Aotrou Person*) et un ou deux notables biens établis avaient droit à ce titre.



La médaille du Centenaire de 1922 avec les 4 générations Le Marié-Bolloré



Chapelle St-René à Odet

### I

En ce jeudi de Sainte Pentecôte,  
Clocher nouveau si breton, si joli.  
Quels hosannahs, d'Odet jusqu'à la Côte  
Lances-tu donc ainsi vers l'infini ?  
Oiseaux de bronze, en votre nid de pierre,  
Au vieux pays par Corentin <sup>53</sup> béni,  
Chantez, chantez, cloches du Centenaire,  
Les bons Bretons que l'on fête aujourd'hui !

### II

Chantez, d'abord, l'Ancêtre vénérable,  
Le fier Penn-Ti <sup>54</sup>, cœur d'or et front d'airain,  
Qui, tel un dieu de l'immortelle Fable  
Força le Fleuve à tourner son moulin,  
Chantez celui qui sut toujours se faire

<sup>53</sup> Saint Corentin fut selon la tradition le premier évêque de Quimper. C'est l'un des sept saints fondateurs de Bretagne continentale.

<sup>54</sup> Littéralement « bout de maison », désignant les bâtisses, composées généralement d'une seule pièce, où s'entassaient avec leur famille les ouvriers agricoles et journaliers de Basse-Bretagne (Revue de Paris 1904, note d'Anatole Le Braz). Le penn-ty est un journalier à qui un propriétaire loue, ou bien à qui un fermier sous-loue une petite maison et quelques terres. L'appellation est donc synonyme d'une origine très modeste.

Le confident, l'ami de l'ouvrier :  
Chantez, chantez, cloches du Centenaire,  
Le Fondateur, otrou <sup>52</sup> Le Marié !

### III

Mais, lui parti, le navire en dérive  
Mettra le cap sur un écueil certain  
Si, par miracle, un pilote n'arrive  
Bon matelot, doublé d'un médecin !  
Et Dieu suscite un gâs du Finistère,  
Un homme juste et de tous adoré :  
Sonnez, sonnez, cloches du Centenaire,  
Chantez, chantez le Docteur Bolloré !

### IV

Chantez aussi les fils après le père,  
Les petits-fils après le bon aïeul :  
Un Bolloré jamais ne désespère  
Car les berceaux consolent du cercueil  
Le Cascadec <sup>55</sup> surgit ainsi de Terre,  
Et les René succèdent aux René :  
Chantez, chantez, cloches du Centenaire,  
Les Derniers-nés dignes de leurs aînés !

### V

De chacun d'eux célébrez la compagne  
Puisque la Grâce à la Force s'unit  
Comme aux landiers de la douce Bretagne  
L'ajonc, toujours, fleurit le dur granit.  
Et, pour finir, laissez la voix du barde  
S'unir, profane, à vos accents sacrés :

Sonnez binious !  
Sonnez cloches et bombarde  
À l'Avenir de tous les Bolloré !

Théodore Botrel,  
Odet, 8 juin 1922.



René Bolloré  
distribuant des  
médailles en  
1922

### Site Internet

Espace « Pape-  
terie d'Odet »

Article « Les  
cloches du Cen-  
tenaire d'Odet  
en 1922 par  
Théodore Bot-  
rel »

Actus/Blog :  
billet du  
31.03.1012

# Le buffet d'orgue de 1680 classé Monument Historique

Monument Istorel

L'orgue historique de l'église St-Guinal daté de 1680, conçu et construit par le facteur d'orgues anglais Thomas Dallam fut l'objet de deux arrêtés de classement parmi les monuments historiques : l'une en décembre 1975 pour sa partie instrumentale, l'autre en novembre 2011 pour son buffet et le garde-corps de sa tribune.

Un chantier de restauration fut lancé et animé par le recteur de la paroisse Jean-Louis Morvan en 1978 à 1980, ces travaux portant sur l'instrument lui-même, mais aussi sur son aspect décoratif extérieur. Les travaux de peinture engagés juste avant son inauguration pour le concert du tricentenaire révélèrent la polychromie d'origine, ce qui explique le nouveau classement.

Il s'agit d'une décision prise en novembre 2011 par la 5e section de la Commission Supérieure des Monuments Historiques en charge des « classement et inscription des orgues, buffets d'orgue et instruments de musique et travaux s'y rapportant ».

## Buffet et anges musiciens

Michel Cocheril, grand spécialiste des orgues de Bretagne, a décrit ainsi le buffet et la tribune du Dallam gabériçois :

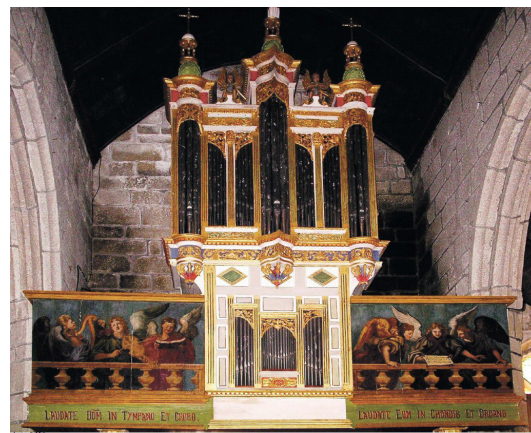
« Le buffet a retrouvé sa polychromie et ses dorures anciennes, que le XIXe siècle avait camouflées sous une couche de peinture marron. La tourelle centrale a la forme d'une proue de navire, ce que

l'on retrouve dans les autres buffets Dallam, les tourelles latérales, plus courtes, s'arrondissent au-dessus des encorbellements. La décoration sculptée est des plus simples dans la partie basse, mais s'orne d'anges à la trompette dans les hauteurs.

On trouve aussi des anges musiciens sur les fresques décorant la tribune avec l'inscription en latin « Laudate Dom in timpano et choro. Laudate Eum in chordis et organo »<sup>56</sup>. Ces panneaux peints, eux aussi restaurés en 1980, rehaussent le buffet de leurs chaudes couleurs. ».

En 1980 Jean-Louis Morvan, dans son discours d'inauguration de l'orgue restauré, rendit compte de la beauté du buffet flamboyant :

« Et tous ces ors, ces riches coloris, nous les devons à Mr Hémery, du Faouët, que le vol du Rétable restauré par lui m'a permis de connaître, d'estimer, d'admirer. Avec ses compagnons, tous très jeunes, mais combien artistes et amoureux de leur métier, il s'est penché sur un orgue terne, sans vie, pour arriver à en faire cette splendeur qui nous éblouit, une splendeur d'époque, l'orgue étant gothique flamboyant, fabriqué ses couleurs comme le faisaient les peintres du Moyen-Age. Délicatement il a décapé deux couches de peinture qui recouvraient les deux tableaux pour arriver à nous donner la couleur d'origine, comme il a su lui redonner vie ».



<sup>56</sup> « Laudate Dom in timpano et choro. Laudate Eum in chordis et organo » : Louez le Seigneur avec tambourin et chant. Louez-le avec cordes et orgue.

### Site Internet

Espace « Fonds  
d'archives »

Article « 1975-  
2011 - Arrêtés  
de classement  
de l'orgue Dal-  
lam d'Ergué-  
Gabéric »

Actus/Blog :  
billet du  
21.04.1012